



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## zones de pêche

Question écrite n° 75270

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la pêche en eaux profondes. En effet, certaines espèces, parmi lesquelles on peut citer la lingue bleue, la dorade rose ou le sable noir, sont capturées dans les eaux situées au-delà des principaux lieux de pêche du plateau continental de l'Atlantique Nord. Or il apparaît que ces stocks de poissons sont particulièrement vulnérables à la pêche. Il lui demande donc s'il serait possible de mettre en place des totaux admissibles de captures afin de protéger ces espèces vulnérables.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75270

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1952